

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt février, les membres du conseil municipal de la commune de Sénergues se sont réunis à 20h30 à la mairie de Sénergues, sous la présidence de Monsieur JOULIA Daniel, Maire, suivant la convocation qui leur a été adressée le 16 février 2026, conformément à l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MME SERVIERES, TODORAN ; MM CAUSSE, COMBAL, MARRAGOU, MODERAN.

Etaient absents : Mme ROUJOL (excusée), M. CLOT (excusé), M. TANINHA-PINA (excusé) et M. VIALA (excusé).

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour de la séance du 20 février 2026 :

- Désignation du/de la secrétaire de séance, et approbation du PV de la séance du 16 janvier 2026 ;
- Subvention exceptionnelle Aide individuelle aux transports scolaires 2025-2026 ;
- Présentation et vote du **Compte Financier Unique 2025** du budget principal et du budget annexe du lotissement Les Coutils ;
- Affectation des résultats 2025 ;
- Déchèterie mobile à St Felix de Lunel ;
- Lotissement Les Courtils : projet Aveyron Habitat ;
- Bibliothèque : approbation du PCSES et du plan de financement de demande de subvention DGD à la DRAC ;
- Questions diverses :
 - ✓ Point sur les chantiers en cours et à prévoir,
 - ✓ Etc...

1- Election secrétaire de Séance - Délibération 202602-01

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Daniel JOULIA, Maire, s'enquiert de la désignation d'un(e) secrétaire de séance.

M. Christophe MODERAN propose sa candidature comme secrétaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'expose de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le vote à main levée en vue de l'élection du secrétaire de séance.
- Elit M. Christophe MODERAN comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 janvier 2026

Délibération 202602-02

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal des débats du précédent conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'expose de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve sans remarque le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2026.

2- Subvention exceptionnelle Aide Individuelle aux transports scolaires

Délibération 202602-03

Monsieur le Maire informe le Conseil que M. IZARD et Mme CLEMENT, ont à nouveau sollicités une demande d'aide exceptionnelle de la Mairie pour compensation de l'absence de ramassage scolaire pour leurs 2 enfants inscrits au RPI Espeyrac-St Felix de Lunel- Sénergues.

Monsieur le Maire fait part au Conseil des différents éléments ayant conduit M. IZARD et Mme CLEMENT à formuler leur demande.

Monsieur le Maire fait part de l'échange tenu à ce sujet avec les représentants des transports scolaires de la Région Occitanie et des parents d'élèves concernés.

Oùï, cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle au titre d'aide individuelle aux transports scolaire d'un montant de 575 € pour l'année scolaire 2025-2026 au profit de M. IZARD et Mme CLEMENT ;
- PRECISE que la subvention concerne le foyer en général et que le montant sera alloué par moitié avec un premier versement au 1^{er} Mars 2026 et un second au 31 juillet 2026 ;
- S'ENGAGE à inscrire la dépense au budget.

3- Présentation et vote du Compte Financier Unique 2025 du budget principal et du budget annexe du lotissement Les Coutils.

Affectation des résultats 2025

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les CFU 2025 du budget principal et du budget annexe du Lotissement Les Courtils, ainsi que les prévisions d'affectation des résultats.

En raison d'un souci technique national sur le logiciel HELIOS, les CFU n'ont put être validés techniquement sur le logiciel CDG-D d'HELIOS par la trésorerie, il n'est donc pas possible en l'état de les voter ce jour.

Ces décisions seront reportées à l'ordre du jour du conseil municipal du mois d'avril 2026.

4- Déchèterie Mobile à St Felix de Lunel – Site de Lunel

La fréquentation de la déchetterie mobile de Lunel (1 fois par trimestre en moyenne) ne progresse pas comme le démontre les relevés des agents de la Communauté de Communes Conques-Marcillac :

- **2023 :**
 - 5 dates
 - Fréquentation moyenne 19 passages (il s'agit souvent des mêmes personnes qui reviennent plusieurs fois dans la journée)
 - Taux de remplissage moyen toutes bennes confondues : 53 %
- **2024 :**
 - 4 dates
 - Fréquentation moyenne 16 passages (il s'agit souvent des mêmes personnes qui reviennent plusieurs fois dans la journée)
 - Taux de remplissage moyen toutes bennes confondues : 43 %
- **2025 :**
 - 4 dates
 - Fréquentation moyenne 13 passages (il s'agit souvent des mêmes personnes qui reviennent plusieurs fois dans la journée)
 - Taux de remplissage moyen toutes bennes confondues : 46 %

Les usagers semblent s'organiser pour regagner la déchetterie de St Cyprien ouverte également les samedis après-midi.

Il est décidé de se concerter avec la commune de St Felix de Lunel afin d'adopter une position commune

5- Approbation du Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES) de la bibliothèque municipale – Délibération 202602-04

M. le Maire rappelle que la Commune accompagne depuis 2023 le développement et l'implantation dans le village d'une bibliothèque municipale ouverte à tous. Elle compte en fin 2025 près de 100 adhérents, soit 22% de la population communale. Les enfants de l'école sont accueillis chaque semaine par les bénévoles

et y développent le goût pour la lecture. Des animations tout public y sont également proposées régulièrement.

La poursuite de cette dynamique rend nécessaire l'élaboration d'un Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES) afin de fixer la feuille de route pour la bibliothèque dans les années à venir.

La rédaction de ce document, encouragée par le Ministère de la Culture, a consisté d'une part à l'établissement d'un l'état des lieux et à la définition d'axes stratégiques et d'actions prioritaires pour la période 2026-2030.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le PCSES tel qu'annexé à la présente ;
- Autorise M. le Maire à solliciter l'Etat pour des projets correspondant aux actions à mettre en œuvre et s'inscrivant dans le présent PCSES ;
- Autorise M. le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

6- Demande DGD pour l'équipement mobilier et matériel de la bibliothèque municipale Approbation du plan de financement – Délibération 202602-05

M. le Maire rappelle au conseil que la bibliothèque municipale a été inaugurée en septembre 2025 avec du mobilier et un aménagement temporaire. En effet, à ce jour, le mobilier est pour partie issu d'un prêt, et d'autre part se révèle inadapté aux attentes et usages du public et des bibliothécaires bénévoles.

Afin d'aménager le nouvel équipement municipal, et sur propositions des bibliothécaires, un pré-dossier de demande de subvention au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) a été déposé auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Occitanie le 1^{er} février 2026. M. Joulia précise que le taux de subvention de la DRAC s'étend de 5 % à 50% du coût total du projet. La réponse de M. le Préfet de Région sera transmise entre juillet et septembre.

Le dépôt du dossier complet devant être effectif avant le 15 avril 2026, il est nécessaire d'arrêter le montant total HT de l'opération, à savoir 10 525 € HT. Ce montant ne pourra pas être réévalué par la DRAC après le dépôt de la demande, même si les devis venaient à être modifiés ultérieurement.

M. le Maire propose d'adopter le plan de financement ainsi qu'il suit :

Dépenses (€ HT)		Recettes (€)		
Mobilier	9445.00	État (DRAC)	5 262.50	50%/HT
Signalétique	1080.00			
		Total recettes	5 262.50	50%/HT
		Autofinancement	5 262.50	50%/HT
Total dépenses	10 525.00	Total	10 525.00	

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement pour l'équipement mobilier et matériel de la bibliothèque municipale tel qu'exposé dans la présente ;
- Autorise M. le Maire à solliciter l'aide de la DRAC Occitanie ;
- Autorise M. le Maire à signer tout document destiné à l'exécution de la présente délibération.

7- Lotissement Les Courtils – Approbation du partenariat avec AVEYRON HABITAT pour la construction de deux pavillons T4 – Délibération 202602-06

Pour faire face à la demande de logements qui s'exprime sur la Commune depuis quelques années et dans le souci de favoriser une politique de maintien et d'accueil, Monsieur le Maire de SENERGUES propose

l'intervention d'AVEYRON HABITAT pour la réalisation d'un nouveau programme comprenant du logement en locatif social (financement Prêt Locatif à Usage Social (P.L.U.S.) et/ou Prêt Locatif Aide Intégration (P.L.A.I.)).

Cette intervention pourrait se faire sous la forme d'une construction neuve de deux pavillons individuels mitoyens de type 4 sans garage sur des terrains appartenant à la commune, lots n°1 et 2 du lotissement communal « Les Courtils ».

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- de la construction neuve de deux pavillons individuels mitoyens de type 4 sans garage sur les lots n°1 et 2 du lotissement communal « Les Courtils » ;
- de solliciter AVEYRON HABITAT en qualité de Maître d'ouvrage ;
- de la mise à disposition des terrains viabilisés à AVEYRON HABITAT par cession gratuite ;
- que la Commune participera à l'équilibre de cette opération par une subvention de l'ordre de 90 000€ pouvant être étalée sur plusieurs exercices et dont le montant sera arrêté en fonction des résultats de la consultation des marchés de travaux,
- que la Commune apportera sa garantie à hauteur de 50% auprès de la C.D.C. ou d'un autre organisme bancaire pour les emprunts que l'organisme sera appelé à contracter (P.L.U.S. et P.L.A.I.), et de 100% pour celui contracté auprès d'ACTION LOGEMENT (1% Logement) ;
- d'autoriser d'ores et déjà Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions, à signer la convention de partenariat correspondante et à passer tout acte ou autre convention nécessaires à l'exécution de la présente.

8- Questions diverses

1. Points sur les chantiers en cours et à prévoir

Les travaux de curage des fossés sur les secteurs de la Vallée du Lot, Longueviale, La Roque ont bien débutés. Ces travaux sont essentiels pour la protection et la longévité des voiries.

La séance est levée à 23h00.

Le secrétaire de séance, Christophe MODERAN

Monsieur le Maire, Daniel JOULIA